

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réaction du collectif « Accès aux archives publiques » à la fin du débat parlementaire entérinant la fermeture des archives publiques de plus de 50 ans des services de renseignement.

Paris, le 15 juillet 2021. Ce mardi 13 juillet au soir, l'Assemblée nationale a adopté dans les mêmes termes que le Sénat l'article 19 du projet de loi relatif à la prévention des actes de terrorisme et au renseignement. Le débat parlementaire sur cet article est donc clos.

Avec cet article, le Parlement français fait le choix de fermer l'accès à un grand nombre d'archives publiques, et en premier lieu à l'immense majorité des archives des services de renseignement. Celles-ci deviennent, en effet, inaccessibles sans aucune limite de durée autre que celle que ces mêmes services décideront, alors que jusqu'ici, au contraire, ces documents devenaient communicables de plein droit aux citoyens au terme de délais allant de cinquante à cent ans. Ce qui est en jeu ici n'est pas les services eux-mêmes, mais les sujets sur lesquels ils travaillaient : ce sont surtout des pans entiers de l'histoire de notre pays qui basculent dans l'opacité.

Les ultimes propositions alternatives, qui visaient à entourer cette fermeture de quelques garanties minimales, ont été balayées sans aucune discussion par le rapporteur, Monsieur Kervran, et la ministre chargée de la citoyenneté, Madame Schiappa.

Le collectif « Accès aux archives publiques » regrette ce choix historique grave, quelques jours à peine après que le Conseil d'État, dans un arrêt du 2 juillet 2021, a déclaré illégales et annulé les dispositions de l'instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale qui, depuis plusieurs années, bloquaient l'accès aux archives publiques « secret défense » de plus de cinquante ans.

Le collectif rappelle aussi que le 7 juillet 2021, de très grands noms de l'histoire contemporaine ont fait part de leur vive inquiétude devant le choix que s'apprêtait à faire le Parlement. Cette lettre signée de personnalités mondialement reconnues pour leurs travaux comme Robert Paxton, Julian Jackson, Robert Frank, Annette Wieviorka, Michèle Perrot, Patrick Boucheron, Benjamin Stora ou encore Denis Peschanski n'aura suscité aucune réaction autre que l'indifférence de la part du rapporteur ou du gouvernement.

Le Conseil constitutionnel peut encore empêcher cette fermeture inédite des archives publiques. Le collectif salue le choix des sénateurs et sénatrices qui ont d'ores et déjà annoncé qu'ils le saisiront une fois la loi définitivement adoptée, avec, nous l'espérons, le plus grand nombre de parlementaires attachés au droit constitutionnel d'accès aux archives publiques.

CONTACTS

Association des historiens contemporanéistes de l'enseignement Supérieur et de la recherche : créée en 1969, l'AHCESR est une association professionnelle qui regroupe les enseignants-chercheurs et les chercheurs en histoire contemporaine en poste dans les institutions de recherche et d'enseignement supérieur français. Elle défend leurs intérêts collectifs et constitue un lieu de réflexion et d'échanges sur les mutations du métier d'historien et la formation des étudiants. En tant que société savante, l'AHCESR anime la discussion scientifique sur l'évolution des manières d'écrire l'histoire contemporaine (1789 à nos jours).

Contact : Raphaëlle Branche, présidente, rbranche@parisnanterre.fr ; Thomas Vaisset, secrétaire général de l'AHCESR / thomas.vaisset@univ-lehavre.fr

Twitter : @ahcesr ; @ArchiCaDebloque

Association des archivistes français : l'AAF regroupe près de 2500 membres, professionnels des archives du secteur public comme du secteur privé. Elle est un organe permanent de réflexions, de formations et d'initiatives mis au service des sources de notre histoire, celles d'hier comme celles de demain.

Contact : Céline Guyon, présidente / celine.guyon@archivistes.org

Twitter : @Archivistes_AAF

Association Josette et Maurice Audin : L'Association Josette et Maurice Audin (AJMA) a pour objet d'agir pour faire la clarté sur les circonstances de la mort de Maurice Audin, assassiné par l'armée française dans le cadre d'un système de tortures et de disparitions forcées ; d'agir pour l'ouverture des archives ayant trait à la guerre d'Algérie et pour la vérité sur les disparus de la guerre d'Algérie du fait des forces de l'ordre françaises ; de faire vivre la mémoire de Josette et Maurice Audin et de leurs combats.

Contact : Pierre Mansat, président / pierremansat@gmail.com / 06 76 86 08 63

@Mansat